Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2020 / 16 / PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu le décret du 30 octobre 2018 portant renouvellement du Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

**Décide**

**Article 1er** : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction Régionale de la Réunion,** délégation permanente de signature est donnée à :

| Délégataires de signature | Fonctions exercées | Capacités |
|---|---|---|
| Serge TEILLARD D'EYRY | Directeur régional | - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale<br>- Certifier toute pièce de dépense et de recette<br>- Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle<br>- Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement<br>- Liquider et ordonnancer les aides<br>- Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires<br>- Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôles. |
| Sébastien CHAPUIS | Directeur régional adjoint, Chef du service formation professionnelle et emploi | |

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

| Délégataires de signature | Fonctions exercées | Capacités |
|---|---|---|
| Damien FRANCOIS | Responsable administratif et financier | - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale<br>- Certifier toute pièce de dépense et de recette<br>- Certifier les frais de déplacement |
| Catherine ROUSSEL | Adjointe au Responsable administratif et financier | |
| Sylvie GUICHARD | Adjointe au Chef du service formation professionnelle et emploi | - Liquider toute pièce de dépense et de recette<br>*Pour son domaine de compétence :*<br>- Liquider et ordonnancer les aides |
| Jean-Max REVEL | Chef du service agricole et rural | - Liquider toute pièce de dépense et de recette<br>*Pour son domaine de compétence :*<br>- Liquider et ordonnancer les aides<br>- Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires |
| Franck MOUNIER | Adjoint au Chef du service agricole et rural | *Pour son domaine de compétence :*<br>- Liquider et ordonnancer les aides |

**Article 2 :** concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction Régionale de la Réunion**, délégation permanente de signature est donnée à :

| Délégataires de signature | Fonctions exercées | Capacités |
|---|---|---|
| Serge TEILLARD D'EYRY | Directeur régional | - Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire<br>- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence<br>- Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire |
| Sébastien CHAPUIS | Directeur régional adjoint, Chef du service formation professionnelle et emploi | |
| Damien FRANCOIS | Responsable administratif et financier | - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire<br>*Pour leur domaine de compétence :*<br>- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence<br>*En cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional adjoint, et pour leur domaine de compétence :*<br>- Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire |
| Jean-Max REVEL | Chef du service agricole et rural | |
| Catherine ROUSSEL | Adjointe au Responsable administratif et financier | *Pour leur domaine de compétence :*<br>- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence<br>*En cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional adjoint, et pour leur domaine de compétence :*<br>- Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire |
| Franck MOUNIER | Adjoint au Chef du service agricole et rural | |
| Sylvie GUICHARD | Adjointe au Chef du service formation professionnelle et emploi | |

**Article 3 :** La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.

Elle prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'agriculture.

Fait à Limoges,

le 20 JAN. 2020

Le Président Directeur général

Stéphane LE MOING

M. le Président Directeur Général (original)

Ampliation :

M. l'Agent Comptable

Copies :

M. Serge TEILLARD D'EYRY

M. Sébastien CHAPUIS

M. Damien FRANCOIS

M. Jean-Max REVEL

Mme Catherine ROUSSEL

M. Franck MOUNIER

Mme Sylvie GUICHARD

DRH

DFJL